

SIVOM DU CANTON D'ANCENIS

Mercredi 24 juin 2020

Espace Edouard Landrain - Salle Loire à Ancenis-Saint-Géréon

ETAIENT PRESENTS

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES

ANCENIS-SAINT-GEREON :

- BERTHELOT Eric

- LEBLANC Didier

- RETHAULT Philippe

- LECOMTE Marie-Jeanne

- MEROT Joseph

- TOBIE Jean-Michel

- BOUCARD Christian
- BU Marie-Louise
- CHAUVIN Nadine

- MOSSET Delphine

- DE PETIGNY Emmanuelle

- GOARIN Claude
- MICHAUD Thierry

- PATOILLER Céline

LA ROCHE BLANCHE

- PRAUD Jacques
- PHILIPPEAU Christelle
- MERCIER Rémi

MESANGER

- YOU Nadine
- CHICOISNE Bruno
- BENOIT Bruno
- LEGRAS Frédéric
- HENRY Anne-Marie
- MATTHIEU Steeve

UDON

- BESSON Franck

- BLOINO Roland
- CHAPRON Christophe
- PERROIN Noëlle
- PLESCY-MARQUOIN Céline

POUILLE-LES-COTEAUX

- MERCIER Laurent
- ORHON Jean-François
- CORITON Bruno

VAIR-SUR-LOIRE

- LUCAS Eric
- RABERGEAU Henri
- RIGAUD Michelle
- CERCLE Stéphane
- MELLIER Stéphane

- FORTEAU Sandrine

Monsieur le Président ouvre et la séance et souhaite la bienvenue aux nouveaux délégués. Il souligne le caractère particulier de ce conseil qui réunit anciens et nouveaux représentants des communes membres en raison du report du second tour des élections municipales.

Il rappelle que depuis le transfert des compétences « espaces aquatiques » et « aire d'accueil gens du voyage » à la Communauté de communes du Pays d'Ancenis, le SIVOM du canton d'Ancenis ne gère plus que quelques compétences de moindre importance en dehors de l'école de musique Arpège. Il indique que les délégués devront travailler sur la dissolution du syndicat et statuer, au préalable, sur le mode de gestion des compétences qu'il assume encore et tout particulièrement sur le financement de l'école de musique à terme et sur le portage du contrat de crédit-bail qu'il détient.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean-Michel TOBIE est désigné secrétaire de séance.

POUVOIRS

Il est donné lecture des pouvoirs de :

- Thierry MICHAUD à Jean-Michel TOBIE
- Nadine CHAUVIN à Marie-Jeanne LECOMTE
- Noëlle PERROIN à Franck BESSON

APPROBATION DU CONSEIL SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2020

Le procès-verbal du Conseil Syndical du 12 février 2020 est approuvé à l'unanimité des conseillers syndicaux.

1° - FINANCES – BUDGET PRINCIPAL SIVOM – COMPTE DE GESTION 2019 – N°007-2020

Le Compte de Gestion 2019 du budget principal SIVOM du Canton d'Ancenis, établi par Monsieur le Trésorier d'Ancenis, fait apparaître les résultats de clôture suivants :

Excédent de fonctionnement :	22 680,99 €
Déficit d'investissement :	16 471,18 €
Total :	6 209,81 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

- Présents ou représentés : 27
- Abstention : 0
- Votants : 27
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Exprimés : 27
- Pour : 27
- Contre : 0

-APPROUVE le Compte de Gestion 2019 du budget principal SIVOM du Canton d'Ancenis.

2° - FINANCES – BUDGET PRINCIPAL SIVOM – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – N°008-2020

Le Compte Administratif 2019 du budget principal SIVOM du Canton d'Ancenis conforme au Compte de Gestion de l'exercice établi par Monsieur le Trésorier d'Ancenis-Saint-Géréon et dont les balances s'établissent comme suit:

Section de fonctionnement

Recettes :	170 064,82 €
Dépenses :	147 383,83 €
Total :	22 680,99 €

Section d'investissement

Recettes :	0,00 €
Dépenses :	16 741,18 €
Total :	- 16 741,18 €

Total cumulé : 6 209,81 €

Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
Restes à réaliser en dépenses :	0,00 €

Solde disponible : 6 209,81 €

Le président s'étant retiré, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

- Présents ou représentés : 26
- Abstention : 0
- Votants : 26
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Exprimés : 26
- Pour : 26
- Contre : 0

- APPROUVE le Compte Administratif 2019 du budget principal du SIVOM du Canton d'Ancenis.

3° - FINANCES – BUDGET ANNEXE AICMD/ACSRA – COMPTE DE GESTION 2019 – N°009-2020

Le Compte de Gestion 2019 du budget annexe AICMD / ACSRA, établi par Monsieur le Trésorier d'Ancenis fait apparaître les résultats de clôture suivants :

Déficit de fonctionnement :	28 238,19 €
Excédent d'investissement :	47 255,53 €
Total :	19 017,34 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

- Présents ou représentés : 27
- Abstention : 0
- Votants : 27
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Exprimés : 27
- Pour : 27
- Contre : 0

-APPROUVE le Compte de Gestion 2019 du Budget annexe AICMD / ACSRA.

4° - FINANCES – BUDGET ANNEXE AICMD/ACSRA – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – N°010-2020

Le compte administratif 2019 du budget annexe AICMD / ACSRA conforme au Compte de Gestion de l'exercice établi par Monsieur le Trésorier d'Ancenis-Saint-Géréon et dont les balances s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes :	8 427,24 €
Dépenses :	36 665,43 €
Total :	- 28 238,19 €

Section d'investissement

Recettes :	55 859,80 €
Dépenses :	8 604,27 €
Total :	47 255,53 €

Total cumulé : 19 017,34 €

Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
Restes à réaliser en dépenses :	0,00 €

Solde disponible : 19 017,34 €

Le président s'étant retiré, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

- Présents ou représentés : 26
- Abstention : 0
- Votants : 26
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Exprimés : 26
- Pour : 26
- Contre : 0

- APPROUVE le Compte Administratif 2019 du budget annexe ACSRA/AICMD